**17 septembre 2019**

**PROJET EOLIEN ALAINCOURT**

**PLUSIEURS ELEMENTS TROUBLANTS DANS CE PROJET M’AMENENT AUX OBSERVATIONS SUIVANTES :**

**1)PERENNITE DE LA STE QUADRAN**

A la lecture des chiffres du bilan fournis en page 33 de la description de demande on peut remarquer qu’au 31/12/2015 les dettes et les emprunts de la société représentent, sauf erreur, 7 fois ses capitaux propres et 5 fois son chiffre d’affaires.

Quid de la solvabilité de cette entreprise et de sa solidité financière ?

**2)LE SITE**

Choix d’un site qualifié par le promoteur QUADRAN lui-même « d’ espace naturel sensible » dont notamment la proximité du Marais d’Isle ainsi que de la vallée de l’Oise. La même Société cite également le « caractère rural préservé » du site.

Pourquoi alors chercher à modifier ce patrimoine naturel sensible par une pollution visuelle supplémentaire dans une région déjà saturée d’éoliennes ?

**3) LE PROJET**

Pour argumenter son projet, le promoteur fait référence au parc du Mont de l Echelle situé sur la commune de Sissy pour en conclure à une harmonie naturelle avec le parc éolien voisins .

Je tiens à préciser qu’à ce jour ce projet d’ un nouveau parc éolien sur la commune de Sissy est toujours en cours d’étude et que question harmonie les deux parcs, s’ils se réalisaient, seraient distants d’une dizaine de kilomètres et que l’ on ne pourrait parler d’ harmonie visuelle.

La société QUADRA met également en avant « les rideaux de peupliers de la vallée de l Oise » qui occulteraient la vue des éventuelles futures éoliennes. Or ces peupleraies arrivent à maturité et seront très probablement et inévitablement coupées. Quid du rideau d’arbres protecteur ?

Le promoteur met également en avant que son projet ferait partie des objectifs du SCOT de la communauté de communes de la vallée de l’Oise. Or, sauf erreur, dans les objectifs de la SCOT je n’ai pas trouvé qu’il était fait mention de création de parcs éoliens !!!....

 1/3

**4) JUSTIFICATION DU PROJET**

Météorologiquement, les périodes de grand froid résultent principalement d’un anticyclone installé au-dessus de notre région, anticyclone durant lequel les vents sont très souvent absents, les éoliennes généralement à l’arrêt et donc insuffisantes, voir inutiles, à satisfaire les besoins importants d’électricité durant cette période.

exemple : anticyclone du 22 janvier 2019 : (Source, station météorologique Saint Quentin -Roupy)

-Pointe maximum du vent moyen : 11 à 25 Km/h -Température maximale : 0,3 °C -Température minimale : - 4,6 °C

Lors de dépression et donc de re doux ou de périodes de grands vents, les éoliennes se mettent en effet à produire de l’électricité mais là aussi inutile car moins de besoins et impossible à stocker.

 Exemple : dépression du 10 février 2019 : (Source, station météorologique Saint Quentin -Roupy)

-Pointe maximum du vent moyen : 22 à 47 Km/h -Température maximale : 10,2 °C -Température minimale : 5,2 °C

A noter que dans son dossier, la STE QUADRAN arrête étrangement ses relevés à l’année 1990 pour les températures relevées et à 2000 pour la vitesse des vents alors que les données ont considérablement changées depuis 20 ans. Pourquoi ?

D’autre part, le promoteur, en page 20 de l étude danger, cite « l’Atlas régional éolien de Picardie » pour affirmer que le projet se situe dans une zone fortement ventée alors que cette étude ne repose sur aucun fondement scientifique.

**5) PHOTOMONTAGES**

Ils induisent en erreur pour plusieurs raisons et notamment :

Commentaires erronés et trompeurs sur les photomontages (exemple parmi d’autres : page 16 des compléments 2/4 expliquant qu’Itancourt sera peu impactée alors que ce village est situé sur les hauteurs….)

Impacts sur la Basilique de saint Quentin occultés dans les photomontages. (aucune simulation prise de Saint Quentin, Rouvroy, … contrairement aux prises de vues prises à partir de Laon)

 2/3

**6) LES NUISANCES**

Hormis les nuisances visuelles, lumineuses, sont également occultés les infrasons générés par les éoliennes dont l’association finlandaise de santé environnementale ( SYTe) a mené une étude au printemps 2016 que l’on peut retrouver sur les sites ci-dessous ainsi qu’un extrait du rapport :

- en finnois : https://syte.fi/2019/01/10/pilottitutkimus-osoittaa-infraaaanihaitan-vahenevan-merkittavasti-vasta-yli-15kilometrin-paassa-tuulivoimaloista/

- Traduction anglaise à la fin du texte et lien direct vers le fichier pdf : https://suomenymparistoterveys.files.wordpress.com/2019/01/syte-pilot-study-2016-2.pdf Extrait du rapport :

« …. Les risques des infrasons pour la santé sont souvent sous-estimés » Plus tard, sur la base de mesures d'infrasons effectuées à partir de 2017 dans différentes parties de la Finlande, il a été démontré que 15 à 20 km est la distance typique à laquelle les éoliennes se propagent à un infrason pulsé, dit Mehtätalo …. »

**7) IMPACTS**

La ste QUADRAN note que, je cite, « la Vallée de l’Oise et les villages alentours seront peu impactés » et que  « le parc est presque entièrement masqué par les peupleraies » ( page 32 des compléments 2/2) ce que même certains photomontages contredisent.

**8) CONCLUSIONS**

En l’état , et notamment en raison des observations ci-dessus ce projet ne peut être validé et je m’oppose personnellement à sa réalisation.

 3/3